

Cameroun

- Population : 22,8 millions
 - PIB/hab. (en dollars) : 1 407
 - République
 - Indice de développement humain (IDH) : 0,512 (153^e rang sur 187 pays)
 - Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,587 (132^e rang sur 147 pays)
 - Indice de perception de la corruption (IPC) : 27 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)
 - Membre de l'Union africaine depuis 1963.
-
- Aucune statistique nationale officielle récente sur la prostitution (18 000 personnes prostituées en 2010). En 2010, 18 000 personnes étaient prostituées et 4 000 enfants âgés de 11 à 17 ans étaient victimes de la prostitution. 40 % des jeunes filles entre 9 et 20 ans seraient victimes de prostitution (*Fondation Scelles, Cartographie mondiale de la prostitution*).
 - Les articles 294 et 343 du Code pénal camerounais prévoient un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et une amende de 20 000 à 500 000 francs CFA (30,40 à 760 €/ 33 à 825 US\$) pour la prostitution au sens strict. La traite est punie de 10 à 20 ans de prison et de 15 à 20 ans si la victime a 15 ans ou moins (*Ecovox*, juillet-décembre 2008).
 - 8 condamnations pour traite de mineurs en 2014, contre 1 en 2013. Les peines vont de 1 à 15 ans de prison.
 - La traite interne est un problème récurrent.
 - Pays d'origine, de transit et de destination de la traite des êtres humains. Pays de destination pour le tourisme sexuel.
 - Les victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont issues du Cameroun, du Nigéria, de République Centrafricaine, d'Asie et d'Europe de l'Est.

Il n'existe à ce jour aucune statistique fiable sur les personnes victimes de la prostitution et de la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Cameroun. La collecte de données est restée sporadique et ne couvre pas l'ensemble du territoire, selon le rapport 2014 du Département d'Etat américain sur la traite des êtres humains. Toutefois, le gouvernement a poursuivi ses efforts pour lutter contre la traite des êtres humains. Il a continué de mettre en œuvre les activités liées au plan national adopté en 2009 pour combattre la traite et l'exploitation sexuelle, mais les problématiques de soutien et de protection sont encore préoccupantes.

Des lacunes dans la mise en place du dispositif législatif

L'adoption de la loi du 5 avril 2011 relative à la lutte contre la traite des personnes, qui abroge la loi du 29 décembre 2005 relative uniquement à la traite des enfants, souligne les

efforts significatifs des autorités camerounaises car elle criminalise toutes les formes de traite (*Fondation Scelles*, 2013). Tant celle des enfants que celle des adultes. Cette loi prévoit une peine allant de 10 à 20 ans d'emprisonnement. Toutefois, la grande difficulté à laquelle se confronte le gouvernement fait état d'une faible quantité de condamnations, malgré les cinq enquêtes impliquant deux condamnations en 2011 et plusieurs cas de traite signalés aux autorités. A titre d'exemple, l'enseigne *Styl Agency* située dans la rue Tokoto à Bonapriso, au sein de la capitale économique, Douala, connue pour ses activités dans le domaine de la communication et de l'événementiel, a étendu ses activités dans le commerce à des fins d'exploitation sexuelle (*Camer.be*, 20 août 2014). Cette agence a été créée il y a trois ans sous la direction de Marie Christine Molu, la promotrice des prestations. Depuis sa création, Marie Christine Molu ne cesse de multiplier ses offres de prestations à des fins de prostitution allant jusqu'à délaissier ses principales missions. Ce marché représente une source de revenu colossal qu'elle ne veut pas voir disparaître. Pour continuer d'étendre son activité et d'accroître ses revenus, elle exige le silence le plus total des jeunes hôtes recrutées, âgées de 21 ans tout au plus et mises à disposition des clients lors des cérémonies qu'elle organise. L'agence de communication a été transformée en un véritable lieu de proxénétisme et le déroulement des activités ne semble pas attirer l'œil des forces policières. Ce fléau reste donc peu réprimé.

La nouvelle loi de 2011 a favorisé la mise en place d'un comité interministériel chargé de surveiller l'application de la législation ainsi que du plan d'action national contre le travail et la traite des enfants. Elle a été saluée et reflète une volonté de mieux coordonner les actions de lutte contre la traite afin de combattre efficacement ce fléau. Plusieurs actions en matière de coopération et de coordination, de prévention, de protection sont à noter. Au niveau national, selon le rapport du département d'Etat américain 2014, une campagne de sensibilisation contre le trafic sexuel des enfants a été mise en œuvre par le *Ministère des Affaires Sociales* (MINAS) qui continue activement à lutter contre le phénomène des enfants des rues très ancré sur le territoire. Le gouvernement a organisé des sessions de formation sur la traite des personnes pour les responsables du gouvernement et des ONGs en coopérant avec les institutions internationales. Il a également continué à fournir une assistance aux victimes en proie à une situation fragile. A titre d'exemple, sur les 19 victimes identifiées par le gouvernement en 2014, 13 ont été placées dans des ONGs. Malgré ces efforts engagés, le gouvernement ne parvient pas à assurer la protection des victimes en matière d'exploitation sexuelle. En effet, si la loi de 2011 a marqué des avancées, les lacunes dans la protection des victimes demeurent. Aucune mesure n'est prévue par le droit camerounais afin de protéger les victimes dans le cadre de poursuites judiciaires contre les personnes impliquées dans leur exploitation sexuelle. La protection des victimes de la traite reste une réalité préoccupante à laquelle il faut remédier.

Les enfants sont les principales victimes de la traite au Cameroun. Ils sont souvent pris dans des réseaux de prostitution. Au lieu de les protéger, le gouvernement a tendance à apporter des réponses répressives qui renforcent leur fragilité. De plus, en 2013, 59,1 % des enfants interpellés par la police ont été victimes de corruption. Il est donc crucial que les autorités s'alarment sur les conditions d'entrée dans la prostitution des enfants mais aussi des hommes et des femmes et qu'elles leur permettent de bénéficier d'une protection gouvernementale.

Les formes principales de prostitution à Douala, capitale économique

Il existerait deux principales formes de prostitution très enracinées notamment au sein de la ville de Douala, capitale économique du pays (*Pensée plurielle*, 2011). Ces formes de prostitution se sont multipliées avec le phénomène de la mondialisation. On distingue la prostitution sédentaire de la prostitution « de luxe » en fonction de l'origine sociale des personnes prostituées.

La prostitution sédentaire se déroule en un seul lieu déterminé. On distingue la prostitution dans les rues qui se pratique la nuit par le racolage entre les femmes et les clients déterminant ensemble les termes du marché. La prostitution de rue ou de « poteau » se déroule à partir de 18h dans les rues de la capitale : elle rassemble des femmes et des enfants habitant le même quartier. A l'aube, cette communauté est toujours présente sur les trottoirs. La prostitution de rez-de chaussée s'exerce de nuit dans des arrière-cours d'immeubles aménagés dans ce but. Ces échanges ont lieu sous le regard complice des vigiles chargés de surveiller ces lieux en échange d'argent. Enfin, la prostitution dans les bars, cafés et snacks représente l'apanage des populations jeunes issues de milieux socialement défavorisés et souvent très imprégnés de la culture occidentale des grandes métropoles mondiales. Nombre de ces lieux sont situés dans des quartiers précaires (New Bell, Bepanda, Mabanda-Bonabéri) et fréquentés par les jeunes connaissant des difficultés sociales.

La prostitution « de luxe » est exercée aussi bien par des femmes célibataires que des femmes mariées, parfois étrangères et des jeunes filles, souvent issues d'un milieu social relativement favorisé. Elle est le fait des personnes itinérantes, reconnaissables à leur port vestimentaire et à leurs voitures. Elle se décline en deux variantes : La prostitution de midi a lieu dans les édifices publics et administratifs. Les personnes prostituées arborent des tenues élégantes et arpentent les couloirs pour faire des rencontres avec des clients et échanger des actes sexuels dans un hôtel, après un repas partagé. La prostitution dans les hôtels et les auberges se pratique la connivence des responsables. Dans ce type de prostitution, la concurrence est très forte. La crise économique a favorisé la création de nombreux débits de boissons, gargotes, restaurants, snacks et auberges qui sont des lieux de prédilection des personnes prostituées. La prostitution tend à changer de visage et se pratique non plus seulement à l'abri des regards indiscrets la nuit, mais aussi en journée par des jeunes femmes âgées de 20 à 30 ans vendeuses de crédit de téléphone appelées des « call boxeuses » (*Koaci*, 25 novembre 2014).

La prostitution à l'heure de la mondialisation

La mondialisation a brisé les frontières entre les peuples et les cultures. Au Cameroun, de façon générale, la population manifeste un intérêt accru pour les nouvelles technologies d'information et de communication. Une enquête menée en 2014 sur la fréquence de visites des sites de rencontres en Afrique de l'Ouest, révèle des résultats significatifs (*Camer.be*, 26 août 2014). En moyenne, sur 600 000 visiteurs de sites, 189 000 sont des Camerounais. Le pourcentage de cette présence sur ces sites est réparti par région, et le Cameroun est en première position avec un taux de fréquentation de 52,7 %. Ces sites sont utilisés sous couvert

d'une autre activité, la plupart des annonces recherchant des babysitters, des aides ménagères et divers travaux (agriculture, usines...). La prostitution de rue est condamnée et réprimée. Ces sites sont consultés très fréquemment dans les cybercafés, les bureaux, à domicile, par des hommes et des femmes de tous âges et de plus en plus jeunes. Ils sont souvent à la recherche d'un autre cadre de vie et souhaitent s'affranchir de la misère, allant jusqu'à exhiber leur intimité devant la caméra. Selon le sociologue Eric Mballa de l'université de Douala, cette attitude est liée à un manque d'éducation. Si ces sites ne sont qu'un moyen de rencontres, ils sont de plus en plus utilisés pour organiser la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle par les trafiquants.

Parallèlement au développement de la prostitution sur internet via les sites de rencontres, un autre phénomène florissant semble progresser. Le tourisme sexuel gagne de l'ampleur sur le territoire. La libéralisation des marchés a permis un essor du tourisme de masse notamment au Cameroun, même si toutefois ce pays n'est pas considéré comme une destination touristique prisée. A titre d'exemple, la ville de Kribi située à quelque 200 kilomètres au sud de Douala, la capitale économique, accueille chaque année des milliers de touristes. Dès la tombée de la nuit, cette ville devient le terreau du tourisme sexuel dans les restaurants, cabarets et bars qui bordent la côte atlantique. En 2014, l'échange sexuel coûte entre 10 000 francs CFA (15,20 €/16,50 US\$) pour une jeune Kribienne et 60 000 francs CFA (91 €/99 US\$) pour un mineur dans la chambre d'hôtel avec la complicité des vigiles de l'hôtel (*Slate Afrique*, 6 juin 2014).

En plus du tourisme sexuel impliquant des femmes et des enfants, la pornographie infantile bat son plein. En 2006, environ 33 % des enfants ont déjà eu accès à de la pornographie adulte (*ECPAT International*, 2013). Les formes d'exploitation sexuelle sont donc variées. Les autorités camerounaises se cachent derrière le fléau de la prostitution pour ne pas faire face au problème de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, malgré l'adoption d'une charte en 2007 contre le tourisme sexuel, signée par les établissements touristiques. Elles doivent prendre des mesures nécessaires pour exiger le retrait de tous les sites de pornographie et les photos d'abus sexuels dont sont victimes les enfants. En matière d'exploitation sexuelle, une surveillance renforcée des acteurs du secteur privé de l'industrie du tourisme doit constituer une priorité d'action pour une lutte efficace contre le tourisme sexuel.

Les liens entre la prostitution et les migrations

Les personnes déplacées étant les plus vulnérables, elles sont des cibles pour les proxénètes (*Sociétés*, 2008). De nombreuses femmes sont prises dans des réseaux de prostitution quand elles quittent le pays, la ville ou la région d'origine pour aller vers une destination située soit à l'intérieur du continent, soit à l'extérieur.

Plusieurs causes sont à identifier dans les parcours migratoires. De prime abord, la misère sociale et économique, terreau sur lequel se développe la prostitution. Les femmes et les générations plus jeunes, quittent des zones rurales pour aller en ville en raison d'un accès plus commode à l'eau et aux infrastructures (*Pensée plurielle*, 2011).

Selon les recherches du MINAS sur la protection sociale de l'enfance au Cameroun, 89 % de la population urbaine a accès à l'eau potable contre 49 % en zone rurale. Ces femmes et

enfants sont souvent poussés par leur famille à s'insérer dans des réseaux, qui leur font croire qu'ils auront un meilleur niveau de vie. Arrivée à destination, les femmes et les enfants sont maltraités et livrés à la prostitution. Ainsi, ils sont prisonniers d'un réseau mobile. De plus, ces populations sont victimes de travaux domestiques forcés et sont des proies facilement repérables pendant le trajet. Parfois, elles expriment un désir de mobilité sociale et s'engagent dans la prostitution pour rembourser leur dette aux intermédiaires qui les ont aidées à quitter le pays d'origine. Elles sont ainsi contraintes à se livrer à la prostitution. Certaines femmes et adolescentes vont échapper au fléau du mariage forcé encore très ancré dans les traditions au Nord du Cameroun. Elles prennent le risque de quitter la ville, mais bien souvent, elles sont dans une situation psychologique fragile et sont affaiblies par les circonstances du départ. Elles sont ainsi rattrapées par des filières. D'autres cherchent à fuir leur pays d'origine, à cause des tensions vives et d'un régime politique instable conduisant à des guerres et des violences extrêmes. A titre d'exemple, le groupe djihadiste Nigérian, Boko Haram, a perpétré ses actes de guerre tout au long de l'année 2014 au Nord du Cameroun. Il tire profit de la prostitution qui représente une source de revenu important (500 000 à 2 millions €/541 550 à 2,16 millions US\$ par mois). Plusieurs personnes ont été enlevées par ce groupe terroriste et sont victimes d'exploitation sexuelle (*Challenges*, 17 février 2015).

A l'inverse, certaines femmes arrivent au Cameroun par le biais de filières internationales. Depuis une dizaine d'années, des personnes prostituées européennes et asiatiques très mobiles ont fait leur apparition dans les capitales du continent africain notamment au Cameroun, l'un des principaux lieux d'origine, de transit et de destination de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en Afrique (*Jeune Afrique*, 13 octobre 2014). Ce phénomène de migration gagne de l'ampleur. Basile Ndjio, anthropologue social et culturel, estime entre 300 et 700 le nombre de personnes prostituées d'origine asiatique à Douala. Elles pratiquent des prix cassés par rapport aux personnes prostituées d'origine camerounaise et mettent ces dernières en concurrence.

Le phénomène des enfants des rues

La prostitution est devenue un fléau qui touche considérablement les mineurs (*Autrepart*, 2008). Selon une étude de l'Institut National de la Statistique réalisée avec l'appui du *Bureau International du Travail* (BIT), en 2010, environ 4 000 enfants âgés de 11 à 17 ans étaient victimes de prostitution dont 98,6 % étaient des filles (*ECPAT International*, 2013). En outre, des recherches du MINAS sur les orphelins et les enfants vulnérables au Cameroun mettent en exergue l'existence de certains phénomènes tels que les enfants des rues livrés à la prostitution. La déliquescence des liens sociaux et des normes familiales fortement marquées depuis la fin des années 90, a accru la pauvreté des familles et la vulnérabilité des enfants. En 2010, une prise en charge des *orphelins et autres enfants vulnérables* (OVE) a fait état d'un nombre important d'enfants âgés de moins de 18 ans infectés par le VIH/Sida, soit 25,3 % d'orphelins. Selon des projections, ces chiffres seront à la hausse dans les prochaines années. Le décès des parents, l'infection par le VIH/Sida d'un parent ou des deux, l'indigence de ces derniers sont autant de facteurs qui favorisent le phénomène des enfants des rues au Cameroun. A cela, s'ajoute un taux d'abandon scolaire à hauteur de 44 %. Le manque d'information et d'éducation en matière d'exploitation sexuelle laissent les enfants dans

l'ignorance. Ils deviennent des proies faciles pour les acteurs qui organisent la traite à des fins de prostitution.

Toutefois, on note, selon le rapport du département d'Etat américain 2014, une campagne de sensibilisation dont les effets sont positifs, puisque les parents sont de moins en moins disposés à confier leurs enfants aux intermédiaires. En revanche, les trafiquants ont de plus en plus recours à des enlèvements. Le MINAS a continué à travailler sur le phénomène des enfants des rues, considérés comme étant fortement vulnérables à l'exploitation sexuelle. Il a d'ailleurs identifié 504 nouveaux cas d'enfants de la rue à Yaoundé et Douala en leur offrant des services de réinsertion. Pour l'heure, des ONGs telles que l'association *Pour les enfants du Cameroun* œuvrent pour la récolte de dons afin d'aider les femmes atteintes par le VIH/Sida dans l'incapacité d'éduquer leurs enfants, et sortir les enfants de la rue.

Malgré ces efforts engagés, les enfants des rues, victimes d'exploitation sexuelle doivent davantage alarmer les autorités. Un soutien économique et social plus important, nécessaire à leur réhabilitation physique et psychologique doit être mis en place pour leur réintégration sociale.

Sources

- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013.
- Galland E., Souchet F.-X., Haider S., Gnandi M. K., *Rapport global de suivi de la mise en œuvre des actions de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales : la République du Cameroun*, ECPAT International, 2^{ème} édition, 2013.
- Guillemaut F., « Femmes africaines, migration et travail du sexe », *Sociétés*, Ed. De Boeck Supérieur, n°99, 1/2008.
- Izambard A., « Quels sont les moyens financiers de la secte Islamiste Boko Haram », *Challenges*, 17 février 2015.
- Kemayou L.R., Guebou Tadjuidje F., Madiba M.S., « Pratique de la prostitution : regards croisés entre régulation socioéconomique et rejet des normes », *Pensée plurielle*, Ed. De Boeck Supérieur, n°27, 2/2011.
- Mbog R., « Les grandes destinations du tourisme sexuel en Afrique », *Slate Afrique*, 6 juin 2014.
- Morelle M., « Les enfants de la rue à Yaoundé (Cameroun) et Antananarivo (Madagascar) », *Autrepart*, Ed. Presses de Sciences Po (PFNSP), n°45, 1/2008.
- Ougock A., « Cameroun sur les trottoirs de l'hôtel de ville, la prostitution change de visage à Yaoundé », *Koaci*, 25 novembre 2014.
- Seumo.H., « Cameroun, enquête : la prostitution quitte la rue pour internet », *Camer.be*, 26 août 2014.
- Soppo. A., « Cameroun- Prostitution déguisée : un réseau de proxénétisme logé chez Styl agency », *Camer.be*, 20 août 2014.

- Thienot D., « Les prostituées africaines face à la concurrence étrangère », *Jeune Afrique*, 13 octobre 2014.
- Timtchueng M., « Diagnostic : la loi à l'épreuve de la prostitution », *Ecovox*, n°40, juillet-décembre 2008.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2013.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.

- Fondation Scelles, *Cartographie mondiale de la prostitution* :
<http://www.fondationscelles.org/fr/la-prostitution/prostitution-par-pays/cartographie-mondiale-de-la-prostitution>
- Ministère des Affaires Sociales (République du Cameroun), *Etat des lieux de la protection sociale de l'enfance (Cameroun)* :
http://www.minas.gov.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=211&Itemid=217&lang=fr.
- Ministère des Affaires Sociales (République du Cameroun), *Orphelins et enfants vulnérables*, (Cameroun) :
http://www.minas.gov.cm/index.php?option=com_content&view=article&id=187&Itemid=200&lang=fr.